

Assemblée des délégués du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse

Aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux: financement solidaire 2019-2022

Propositions

1. L'Assemblée des délégués (AD) prend connaissance du rapport sur les services d'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux;
2. L'Assemblée des délégués approuve dans le cadre de la législature 2019-2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux;
3. L'Assemblée des délégués décide d'augmenter les contributions au financement solidaire de CHF 350'000 à CHF 420'000.

Berne, le 15 mars 2018
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

1 Situation initiale

1.1 Explication

La prise en charge des requérants d'asile dans les centres fédéraux constitue une mission à l'échelle nationale. C'est la raison pour laquelle les Églises membres de la FEPS soutiennent les services d'aumônerie depuis 1999 en participant à ce qu'on appelle le *financement solidaire*. Tous les quatre ans, l'assemblée des délégués décide de la planification de la poursuite de ce financement solidaire. L'AD d'automne détermine chaque année la contribution pour l'année suivante.

La dernière fois, l'AD de l'été 2014 a déterminé la planification pour la période 2015–2018. C'est pourquoi le Conseil soumet à l'AD de l'été 2018 le présent rapport et les propositions pour la législature future 2019-2022 concernant la poursuite du financement solidaire. En raison de la restructuration du domaine de l'asile et l'augmentation de la charge de travail qui l'accompagne, il a été estimé nécessaire d'augmenter le financement solidaire.

Ce rapport donne un aperçu des activités et de l'organisation des services d'aumônerie, fournit une rétrospective sommaire concernant les services d'aumônerie dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) au cours des quatre dernières années, et tente d'estimer l'évolution récente du domaine de l'asile. La conclusion de ce rapport porte sur le financement des services d'aumônerie actuels dans les CEP et dans les futurs centres fédéraux pour requérants d'asile.

Dans le texte ci-dessous, les termes « *services d'aumônerie dans les centres fédéraux* » désignent à la fois les grands centres durables d'enregistrement et de procédure pour requérants d'asile (CEP) et les abris d'urgence, les centres temporaires, les lieux d'hébergement du centre pilote à Zurich ou encore les centres fédéraux pour requérants d'asile récemment construits, qui assument ou n'assument pas les fonctions d'enregistrement et de procédure pour requérants d'asile.

1.2 Domaines d'activités des services d'aumônerie dans les centres fédéraux

Les aumôniers et aumônières mènent des entretiens spirituels individuels avec les requérants d'asile, mettent ces derniers en contact avec des accompagnants spirituels d'autres religions ou avec des paroisses ainsi qu'avec des œuvres caritatives pour les requérants d'asile qui sont renvoyés dans leur pays d'origine ou un pays tiers. Ils orientent les requérants d'asile vers les services de consultation juridique et sociale et les informent sur les procédures et l'organisation dans les centres fédéraux. Les aumôniers et aumônières jouent également un rôle important dans la gestion des conflits.

Selon le document *image directrice* pour l'aumônerie dans les centres fédéraux, les aumôniers et aumônières œuvrent en vue d'offrir leur « *attention au prochain ce qui demande des services d'aumônerie la disponibilité et l'ouverture au dialogue avec tout être humain, particulièrement envers des personnes en détresse ou qui, pour d'autres raisons, ne peuvent s'exprimer, indépendamment de leur religion ou de leur culture.* »¹

¹ Image directrice pour l'aumônerie datant de novembre 2003, retravaillé en octobre 2009

1.3 Cadre juridique

Le cadre juridique des services d'aumônerie dans les centres fédéraux constitue l'accord-cadre conclu entre l'Office fédéral des migrations (OFM) – aujourd'hui désigné Secrétariat d'État aux migrations (SEM) – et la Fédération des Églises protestantes de Suisse, la Conférence des Évêques suisses, l'Église catholique-chrétienne de Suisse, ainsi que la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) de l'année 2002. Même l'accès des aumônières et aumôniers aux centres est régi par une ordonnance.

1.4 Organisation des services d'aumônerie

Les sphères de responsabilité attachées aux activités des services d'aumônerie protestante sont définies par un accord-cadre conclu entre la FEPS et les Églises membres sur la paroisse desquelles se situe un centre fédéral. Ces Églises locales concernées sont responsables des questions juridiques d'engagement du personnel et rendent à la FEPS un rapport annuel concernant l'utilisation des ressources issues du financement solidaire. La FEPS défend les intérêts des aumônières et aumôniers protestants et des Églises locales concernées vis-à-vis des autorités fédérales, contrôle et coordonne les demandes d'accréditation des aumônières et aumôniers protestants ou joue le rôle de médiateur en cas de conflit entre les différents acteurs.

Les Églises nationales, la FSCI et le représentant du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) se réunissent régulièrement au sein d'un Comité mixte. La FEPS a jusqu'à aujourd'hui organisé et dirigé chaque année deux journées d'échange sur un thème majeur de formation continue à l'attention des aumônières et aumôniers. Au besoin, la FEPS orchestre des accords bilatéraux entre les aumônières et aumôniers, les Églises locales et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). De plus, la FEPS était, aux côtés de l'Église catholique-chrétienne, aux commandes de l'organisation du contenu du Forum d'aumônerie dans les centres fédéraux en 2017 – une manifestation organisée et financée par le SEM et qui est proposée tant aux aumônières et aumôniers qu'aux collaborateurs du SEM et des organisations de prise en charge, de sécurité et de renvoi dans les centres fédéraux.

Dans les centres fédéraux, on compte un total de 22 aumônières et aumôniers réformés accrédités; cela représente neuf aumônières ou aumôniers de plus par rapport à 2014. À cela s'ajoutent 15 aumônières ou aumôniers catholiques (contre 9 accrédités en 2014), un juif et un catholique-chrétien. Entre l'été 2016 et la mi-2018, le SEM a conduit un projet pilote en collaboration avec les représentants musulmans à Zurich. De nombreux bénévoles ont aidé les aumônières et aumôniers dans leurs tâches. Ces personnes bénévoles travaillent par exemple dans les cafés-rencontres gérés par les aumônières et aumôniers pour les requérants d'asile ou interviennent dans la prise en charge des enfants.

Tableau I: Récapitulatif: aumôniers, taux d'activité et taux d'occupation dans les centres

Canton et nom Centre fédéral	Nombre d'aumôniers accrédités				Taux d'activité en % des aumôniers accrédités				Taux d'occupation dans les centres 31.01.17-31.12.17
	réf.	cath.	FSCI	ECCS	réf.	cath.	FSCI	ECCS	
AG Bremgarten, fermeture en 2017	1	1			50%				37
BE Boltigen; fermeture en 2017	1								31
BE-JU-SO Zieglerspital/Berne	2	1			70%	30%			90
BS Bâle	2	1			55%	30%			162
BL Feldreben/Muttenz	1				15%				179
GE Aéroport de Genève	2	2			25%	15%			3
NE Perreux					70%				158
OW Glaubenberg	2	1			20%				80
SG EVZ Altstätten	2				30%				70
TG Kreuzlingen	2	2			30%	50%			232
TI EVZ Chiasso San Giorgio	1 1*	2 2*			100%				89 156
VD EVZ Vallorbe Les Rochats, Fermeture en 2017	2 1	2 1*			80%	80%			159 -
ZG Gubel, Schliessung April 2018	1	2			20%				60
ZH Embrach	1			mu- sul- man 3*	25%				297
ZH aéroport	1	1		1	**				15
ZH Centre pilote	1	1*		mu- sul- man 3*	50%				234

* Ces aumôniers et aumôniers travaillent dans plusieurs centres fédéraux.

** Les aumôniers et aumôniers à l'aéroport de Zurich sont à la disposition aussi bien des requérants d'asile que des autres personnes qui fréquentent l'aéroport.

2 Rétrospective des services d'aumônerie dans les centres fédéraux au cours des quatre dernières années

2.1 Appréciations par les aumôniers et aumônières de leur propre travail

Dans le cadre des rencontres régulières sous la direction de la FEPS en février 2018, les aumôniers et aumôniers ont été interrogés au sujet des défis auxquels ils sont confrontés dans leur travail. Les thèmes suivants sont ressortis:

Charge de travail, organisation et équipes

Chaque aumônier et aumônère gère sa charge de travail à sa manière. Il est toutefois évident qu'un taux d'activité minimum de 20% est nécessaire pour garantir une continuité dans l'accompagnement. Dans certains cas, les aumôniers et aumônères soulignent que les tâches exigeantes et éprouvantes ne peuvent être effectuées à un taux d'activité de 100%: un taux d'activité de 50% représente la charge de travail maximale.

En outre, il est capital que les aumôniers et aumônères puissent travailler en équipe: individuellement, ils ne peuvent représenter à eux seuls les Églises dans les centres. Le travail en équipe favorise une bonne gestion des conflits et permet de prendre du recul dans les situations difficiles. Sans cela, on risque le surmenage et le burnout. Il est donc important de prévoir un taux d'activité total suffisant pour un centre fédéral et d'engager plusieurs personnes (issues de différentes Églises et communautés religieuses).

Du point de vue des aumôniers et aumônères, il est nécessaire de prévoir suffisamment de ressources pour le travail de sensibilisation et de contact en réseau en dehors des centres. Les aumôniers et aumônères disposent d'un savoir et d'une expérience pratique qui relèvent d'une certaine importance aux yeux des Églises et du public intéressé. Les aumôniers et aumônères souhaitent partager des informations concernant les questions de l'asile.

Pour ce faire, les aumôniers et aumônères estiment que c'est une bonne chose qu'elles et ils puissent avoir une activité à temps partiel dans une paroisse, en parallèle à leur travail dans les centres fédéraux. Cela leur donne la possibilité de créer un lien entre la population et les requérants d'asile, de lutter contre les préjugés et d'encourager l'acceptation des centres et des réfugiés.

Collaboration avec d'autres acteurs

Dans les centres, les aumôniers et aumônères entretiennent déjà de bonnes relations avec les autres acteurs. D'une part, l'échange informel avec le SEM, les organisations de prise en charge, de sécurité, et de l'aide au retour et les autres acteurs actifs dans le centre, joue un rôle important car il permet de créer une bonne atmosphère dans les centres. D'autre part, ces échanges sont indispensables pour obtenir les informations pertinentes permettant d'accompagner les requérants d'asile. Ces échanges sont primordiaux car ils permettent de rapidement réaliser des entretiens formels au besoin.

Accès des aumôniers et aumônères

L'accès des aumôniers et aumônères dans les centres fédéraux – assuré par l'accord-cadre conclu entre les Églises nationales et le SEM – est garanti dans la plupart des centres fédéraux sans équivoque. En cas de difficultés avec la direction des centres, d'autres accords locaux entrent en jeu. Dans certains cas isolés, l'horaire d'accès a fait l'objet de discussions. Les aumôniers et aumônères considèrent que cela a du sens de pouvoir rendre visite aux requérants d'asile en fonction de leurs besoins, le soir ou les week-ends.

Violation des limites, violence sexuelle et sexualité

De nombreuses personnes à la recherche de protection ont été victimes de violence sexuelle. Souvent, il leur est difficile d'en parler – même avec les aumônières et aumôniers. Le soutien ponctuel proposé par des organisations telles que Queeramnesty soulagent le travail des aumônières et aumôniers. En 2017, la FEPS a proposé deux formations continues sur ce thème.

2.2 L'expansion des services d'aumônerie en collaboration avec les représentants musulmans

Dans l'hébergement du centre pilote Juch à Zurich, le projet « aumônerie musulmane » est mené depuis juillet 2016. Cette opération pilote continuera encore jusqu'en été 2018. Les aumônières et aumôniers chrétiens et musulmans travaillent en partenariat. Le rapport d'évaluation complet de ce projet pilote a été présenté au public au début de 2018. Le Centre suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg a soutenu et évalué ce projet scientifique. Le bilan concernant la continuation des services d'aumônerie en collaboration avec les représentants musulmans est positif. Il reste cependant nécessaire de former les représentants musulmans. Le Secrétariat d'État aux migrations identifie également les difficultés liées au financement d'un projet pilote. Le SEM est cependant prêt à accorder une accréditation aux représentants musulmans bien qualifiés – bien que ces deux questions cruciales, celle du financement et de la formation, soient restées jusque-là sans réponse claire. L'objectif de multiplier la présence de représentants musulmans sur d'autres lieux est à ce jour incertain.

Le Comité mixte pour l'aumônerie dans les centres fédéraux comprenant les représentants des Églises nationales, s'est penché de près pour la première fois en 2011, sur la question de l'intégration d'une représentation musulmane dans les services d'aumônerie. Il en résulta un projet pilote mené par le SEM à Chiasso pendant seulement quelques mois. Avant-même le projet pilote à Zurich, la table ronde interreligieuse du canton de Zurich sollicitait, en étroite collaboration avec l'Église réformée du canton de Zurich, les services d'une aumônerie interreligieuse dans le centre de Juch. Par la suite, des représentants des Églises cantonales ont travaillé et soutenu le projet pilote à l'échelle nationale et cantonale en apportant leur expertise et en collaborant avec le groupe des accompagnateurs. En été 2017, ils ont même soutenu et obtenu la prolongation du projet pilote jusqu'en été 2018 afin d'acquérir davantage d'expérience pratique, et d'éviter que ce projet pilote qui a nécessité beaucoup de ressources lors de son lancement ne soit interrompu à nouveau.

2.3 Appréciations par la FEPS

Les tâches des aumônières et aumôniers dans les CEP sont exigeantes. Les aspects problématiques soulignés ont été régulièrement traités lors des rencontres nationales d'échange œcuménique entre aumônières et aumôniers organisées par la FEPS. La FEPS a communiqué les résultats de ces discussions aux représentants des Églises et du SEM dans le cadre du « Comité mixte » pour qu'ils les traitent.

Également dans le cadre de la législature 2015–2018, la FEPS a veillé à entretenir une bonne collaboration avec les représentants des Églises et du SEM pour le maintien d'un excellent partenariat. De nombreux entretiens bilatéraux et prises de contact ont eu lieu au niveau national. La FEPS a joué un rôle primordial dans la coordination des services d'aumônerie œcuménique à l'échelle nationale. La FEPS a organisé les manifestations (de formation continue) suivantes:

- Droit en matière d'asile et aumônerie dans les centres fédéraux. Évolution du droit en matière d'asile et formes de collaboration entre les aumônières et aumôniers et les services de conseil juridique, mars 2015 (public-cible: aumônières et aumôniers)

- Sensibilisation de la population et travail de médiation sur les activités d'aumônerie dans les centres fédéraux. Signification, expériences personnelles et exemples de meilleures pratiques, septembre 2015 (public-cible: aumônières et aumôniers)
- Secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel, septembre 2016 (public-cible: aumônières et aumôniers)
- Santé sexuelle et aumônerie dans les centres fédéraux, février 2017 (public-cible: aumônières et aumôniers)
- Forum sur l'aumônerie dans les centres fédéraux: l'accompagnement spirituel pour une bonne cohabitation, juin 2017; organisé en collaboration avec le SEM et l'Église catholique-chrétienne Suisse (public-cible: directeurs des centres du SEM, les organisations de prise en charge et de sécurité, du service de l'aide au retour, les aumônières et aumôniers, ainsi que d'autres personnes intéressées issues de l'administration fédérale)
- Débordements et abus sexuels, septembre 2017 (public-cible: aumônières et aumôniers)

Il est important pour l'activité d'accompagnement spirituel à proprement parler que la FEPS, en tant que représentante à l'échelle nationale, reste étroitement en contact avec la direction générale des centres fédéraux du SEM. Cela permet à la FEPS de soutenir la position dans laquelle se trouvent les aumônières et aumôniers dans les centres fédéraux et de réagir aux difficultés de façon constructive.

3 Évolutions en matière d'asile et dans les centres fédéraux

3.1 Restructuration du domaine de l'asile

Grâce à la révision de la loi sur l'asile qui a été approuvée par la votation populaire en juin 2016, les procédures de demande d'asile ont pu être accélérées. 60% des demandes d'asile devraient faire l'objet d'une décision finale et être exécutées dans un délai de 140 jours. Pour poursuivre cet objectif, des centres fédéraux ont été créés, dans lesquels tous les acteurs (SEM, conseil juridique, représentation légale, conseils pour l'aide au retour, examens médicaux, etc.) sont réunis sous un même toit et les procédures sont effectuées de façon accélérée. Ces nouvelles procédures seront appliquées dès 2019.

3.2 Les différentes catégories de centres fédéraux

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dirige actuellement trois différentes catégories de centres fédéraux: les centres d'enregistrement et de procédure, les centres fédéraux temporaires et les centres dans lesquels les procédures accélérées sont effectuées dans des phases pilotes. Dans le cadre du passage aux procédures accélérées, de nouveaux centres fédéraux pour requérants d'asile, assumant ou non des tâches d'enregistrement et de procédure, verront le jour à partir de 2019.

3.2.1 Les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

Le Secrétariat d'État aux migrations gère actuellement six grands centres d'enregistrement et de procédure (CEP) ainsi que les sites d'hébergement pour requérants d'asile dans les aéroports de Genève et de Zurich. Dans tous ces lieux, des services d'accompagnement spirituel sont proposés.

Trois de ces CEP seront réaffectés de façon continue à partir de 2019 en des centres fédéraux pour requérants d'asile, assumant ou non des tâches procédurales d'asile. Il s'agit des centres de Kreuzlingen, Alstätten et Bâle. Les deux CEP de Vallorbe et Berne seront fermés et remplacés par un centre fédéral pour requérants d'asile situés à l'emplacement de la région d'asile. Le CEP à Chiasso est le seul centre qui changera totalement de rôle et aura pour seule fonction d'être le « premier point de contact » à la frontière Sud.

La transition des CEP aux centres fédéraux pour requérants d'asile implique notamment une augmentation de la capacité d'hébergement et une durée de séjour plus longue pour les requérants d'asile par rapport à ce qui était le cas jusqu'ici: max. 140 jours au lieu de 90 jours. Les services d'aumônerie continueront à être sollicités.

3.2.2 Les centres fédéraux temporaires

Au cours des dernières années, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a ouvert des centres fédéraux pour une durée limitée. Surtout l'an dernier, plusieurs de ces centres fédéraux temporaires ont été fermés sans être remplacés. Quelques rares centres fédéraux temporaires ont toutefois été réaménagés et continuent à servir, comme par exemple le centre sur le site de Perreux à Boudry dans le canton de Neuchâtel.

3.2.3 Centres de la phase pilote des procédures accélérées

Les procédures accélérées de demande d'asile ont été testées et évaluées entre début 2014 et 2017. Cette phase de test a été effectuée à Zurich. Actuellement, cette activité est menée à Zurich sous la forme de projet pilote. Ce modèle pilote sera également mis en œuvre en Suisse occidentale (Boudry, NE, et Chevrières, FR) dès avril 2018.

3.2.4 Centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)

Afin que la restructuration du domaine de l'asile et l'accélération des procédures de demande d'asile progressent à l'échelle de la Suisse dès 2019, la Confédération dirigera deux à quatre centres dans six régions, offrant un total de 5'000 places d'hébergement. Il s'agit là de centres fédéraux assumant des tâches procédurales d'asile, mais également d'autres centres qui n'assument pas de tâches procédurales (centres de départ, centres pour « récalcitrants »). De plus, une réserve stratégique de 1'000 places est prévue au cas où le nombre de demandes d'asile devait exceptionnellement fortement augmenter.

Selon le SEM, les centres fédéraux pour requérants d'asile ne seront pas tous prêts à l'emploi lors du passage à la nouvelle procédure en 2019, car de nouvelles constructions sont nécessaires ou certains bâtiments ne seront pas encore prêts à être occupés. Par conséquent, dans le cadre des mesures provisoires, la mise à disposition d'au moins un centre fédéral pour requérants d'asile assumant des tâches procédurales sera garantie dans chaque région.

Le tableau suivant indique les lieux où se trouveront les centres fédéraux. Mis à part quelques rares exceptions, les lieux sont fermement définis. Le lieu où se trouvera le deuxième centre pour « récalcitrants » n'a pas encore été déterminé.

Région Berne

Canton et nom du centre fédéral	Fonction du centre	Taux d'occupation max.	Entrée en service
BE Lieu pas encore connu	Centre d'enregistrement et de procédure	350	2023 (solution intermédiaire, Zieglerspital, Berne)
BE Kappelen	Centre d'attente et de départ	160 + 110	1.6.2018 1.7.2021

Région Zurich

Canton und nom du centre fédéral	Fonction du centre	Taux d'occupation max.	Entrée en service
ZH Ville de Zurich	Centre d'enregistrement et de procédure	330 + 360	En service (Juch-Areal) automne 2019
ZH Embrach	Centre d'attente et de départ	120 + 240	En service 1.8.2019
ZH Rümlang	Centre d'attente et de départ	150	2023

Région Suisse romande (FR, GE, JU, NE, VD, VS)

Canton et nom du centre fédéral	Fonction du centre	Taux d'occupation max.	Entrée en service
NE Boudry, centre de Perreux	Centre d'enregistrement et de procédure	250	En service (agrandissement de 230 places dès 2019)
FR Giffers	Centre d'attente et de départ	300	1.4.2018
GE Grand-Saconnex	Centre d'attente et de départ	250	1.1.2022
NE Les Verrières	Centre ür „Renitente“	20/60	2ème moitié 2018
Lieu pas encore connu	Centre d'attente et de départ	ca. 250	Pas encore connu (jusqu'à l'ouverture, le centre de Vallorbe d'enregistrement et de procédure reste actif)

Région Suisse centrale et du sud (LU, NW, OW, SZ, TI, UR, GR)

Canton et nom du centre fédéral	Fonction du centre	Taux d'occupation max.	Entrée en service
TI Balerna/Novazzano	Centre d'enregistrement et de procédure	350	2022 (solution intermédiaire dès 2019 avec 220 places est à l'étude)
SZ Lieu pas encore connu	Centre d'attente et de départ	340	Mai 2019 (jusque-là, solution intermédiaire au Glaubenberg, OW)

Région Suisse orientale (AR, AI, GL, GR, SH, SG, TG)

Canton et nom du centre fédéral	Fonction du centre	Taux d'occupation max.	Entrée en service
SG Altstätten (nouveau bâtiment)	Centre d'enregistrement et de procédure	390	2023 (solution intermédiaire dès 2019 avec 340 places également à Altstätten)
TG Kreuzlingen (CEP actuel)	Centre d'attente et de départ	310	2022

Région Suisse de Nord-Ouest (BS, BL, SO, AG)

Canton et nom du centre fédéral	Fonction du centre	Taux d'occupation max.	Entrée en service
BS Bâle-Ville (CEP actuel)	Centre d'enregistrement et de procédure	440	En service (réduction des places à 350 dès mars 2019)
BL MuttENZ	Centre d'attente et de départ	500	En service (limité à deux ans – éventuellement remplacé par un centre à Flumenthal SO)
BL Allschwil	Centre d'attente et de départ	150	En service (utilisé comme solution transitoire)

3.3 Conséquences de l'évolution de la politique en matière d'asile sur les services d'aumônerie – il est nécessaire d'augmenter le nombre d'aumônières et aumôniers

Comme le montre le tableau ci-dessus, *l'accélération des procédures d'asile et la restructuration du domaine de l'asile qui l'accompagne ont pour conséquence l'ouverture de nombreux nouveaux centres fédéraux pour requérants d'asile au cours des prochaines années et l'augmentation de la capacité d'hébergement des centres existants*. Cela a pour effet d'augmenter la charge de travail des Églises et leurs aumônières et aumôniers. *Il sera nécessaire d'augmenter le nombre d'aumônières et aumôniers. De ce fait il y aura besoin de plus d'aumônières et aumôniers*. Le rapport d'évaluation de l'aumônerie musulmane au centre pilote à Zurich et le bilan dressé par le Secrétariat d'État aux migrations montrent notamment que l'activité des Églises dans les centres fédéraux est appréciée par les autorités fédérales.

La prise en charge des requérants d'asile ou des requérants dont la demande est refusée génère de nouvelles situations difficiles dans les centres de départ ou dans les centres pour « récalcitrants », ce qui exerce une certaine pression sur les aumônières et aumôniers. Il est d'autant plus important que des ressources (taux d'activité, encadrement) soient fournies en quantités suffisantes aux équipes d'aumônières et aumôniers sur place.

3.4 Appréciations des Églises membres concernant les ressources

Les personnes à la tête des services d'aumônerie et les personnes responsables de l'accompagnement spirituel dans les Églises protestantes, considèrent que les ressources issues jusqu'ici du financement solidaire sont indispensables pour continuer à fournir des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Proposer des services d'aumônerie dans les centres fédéraux n'est possible que grâce aux contributions issues du financement solidaire, surtout pour les Églises membres dont la capacité financière est faible et qui ont peu de moyens propres. Quelques réactions laissent suggérer que la capacité financière des Églises locales concernées, constitue un facteur de pondération plus important que jusqu'ici dans la répartition des moyens.

Il est par ailleurs clairement ressorti des avis recueillis que l'ouverture de nouveaux centres, ainsi que la nouvelle offre de services d'aumônerie au cours des dernières années ont eu pour conséquence que la même quantité de moyens soit distribuée à un plus grand nombre de personnes. À la question de savoir si les moyens issus du financement solidaire sont suffisants, les réponses allant de « à peine suffisant » à « insuffisant » ont été données. Deux représentants des Églises membres se sont fortement opposés à l'augmentation des contributions. La plupart des personnes interrogées ne s'est toutefois pas exprimée sur la nécessité d'augmenter les contributions au financement solidaire.

4 Financement des services d'aumônerie dans les centres fédéraux

4.1 Financement actuel et répartition des moyens

En 1999, l'assemblée des délégués de la FEPS a créé le financement solidaire pour financer partiellement les services d'aumônerie dans les Églises protestantes attachées aux centres fédéraux. Depuis lors, ce financement solidaire a permis de financer partiellement les Églises situées sur le territoire des centres fédéraux. Au cours de la législature 2014–2018, 350 000 CHF ont été versés pour alimenter le financement solidaire. De plus, 70 000 CHF ont été mis à disposition en 2017, puis

de nouveau en 2018: l'AD de l'automne 2016 avait décidé d'utiliser le Fonds pour les Églises suisses à l'étranger CESE qui n'a pas été affecté selon les critères établis pour financer les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Cette année, ainsi que l'an dernier, 420 000 CHF ont donc pu être répartis.

L'AD d'automne 2016 avait défini des critères et avait mandaté le Conseil d'élaborer une clé de répartition des moyens issus du financement solidaire. Cette clé a été utilisée depuis 2007. Cette clé de répartition repose sur les critères-clés suivants: *le taux d'occupation des centres, la capacité financière des Églises locales en fonction de la clé de contribution de la FEPS ainsi que les prestations propres des Églises locales concernées.*

4.2 Décision de planification et financement 2019-2022

Les changements exposés dans le troisième chapitre du rapport soulignent le besoin croissant en services d'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Un plus grand nombre de centres fédéraux, plus de places d'hébergement pour les requérants d'asile relevant de la compétence de l'administration fédérale, ainsi qu'une durée de séjour plus longue dans les centres, augmentent le besoin en services d'aumônerie. Le Secrétariat d'État aux migrations dispose actuellement de 3'000 places pour les requérants d'asile. Grâce à la restructuration de l'asile, la capacité d'hébergement devrait fournir jusqu'à 5'000 places.

Il faut prendre ces évolutions en considération. Dans ce sens, déjà l'an dernier et cette année, les moyens issus du Fonds pour les Églises suisses à l'étranger CESE qui n'avaient pas été affectés selon les critères établis ont été transférés dans le financement solidaire pour répondre aux besoins croissants (cf. la décision de l'AD de l'automne 2016 et le chapitre 4.1 ci-dessus). En revanche, ces moyens supplémentaires uniques ne seront plus disponibles l'an prochain.

Le Conseil propose donc à l'AD d'été 2018 de poursuivre le financement solidaire pour la législature 2019-2022 et d'augmenter le montant de 350 000 CHF à 420 000 CHF.

La décision de la contribution pour l'année suivante est prononcée chaque année à l'AD d'automne. La contribution pour l'année 2019 sera donc approuvée lors de l'AD d'automne 2018. La contribution au financement solidaire sera demandée, comme c'était le cas jusqu'ici, conformément à l'art. 17 de la Constitution de la FEPS, à titre de *contribution extraordinaire*. Cela permet de distinguer clairement que les contributions au financement solidaire ne font pas partie des contributions ordinaires des Églises membres de la FEPS. Il s'agit des *contributions de passage* que la FEPS récolte et remet sans attendre aux Églises membres qui ont droit à ce soutien. Les contributions des Églises membres au financement solidaire sont calculées à l'aide de la clé de contribution de la FEPS.

Les moyens devraient à l'avenir également être distribués conformément à la clé de répartition employée jusqu'ici et dont les critères incluent le taux moyen d'occupation des centres et la capacité financière des Églises locales concernées.